

CR de l'audience du 27 mai 2009 au rectorat de Lille à l'appel du réseau contre la précarité 59/62

Une délégation de 3 personnes (2 AED dont 1 de la CNT et 1 AP de Sud) a été reçu au rectorat par M. Kakouski, directeur des ressources humaines, M. Gosselin, directeur de cabinet du recteur & chef d'établissement, Mme Triquet, responsable des contrats aidés au rectorat et Mme Bossuet, responsable des personnels enseignants.

Ce rassemblement fait suite à celui du 29 janvier dernier au rectorat et à celui du 13 mai devant le lycée G. Berger (employeur de 450 contrats aidés dans le 1er degré et centre de traitement pour 700 AED).

Le 29 janvier, plusieurs points avaient été évoqué lors d'une 1ère audience au rectorat :

- problème des heures de formation refusées à certains-es AED étudiants-es par les chefs d'établissement
- problème du non-remplacement des personnels non-titulaires (congrés maladie longue durée et maternité)
- problème de la formation non qualifiante imposée aux personnels en contrats aidés (cae et contrat avenir)

Le rectorat s'était engagé à faire remonter nos revendications au ministère : fin de l'annualisation du temps de travail, retour au statut Mi-Se pour les surveillants-es et titularisation des personnels précaires.

Il devait aussi rappeler par circulaire aux chefs d'établissements le droit au crédit formation pour les aed étudiant-es.

L'objectif de ce nouveau rassemblement était de revenir sur les engagements (non-tenus) du rectorat, de le pousser à prendre position quant au renouvellement des personnels en cav de + 50 ans ou ayant atteint les 50 ans pendant leur contrat et d'appuyer les demandes de dérogation auprès de pôle emploi (suite de l'audience à G. Berger).

2 points essentiels ont été abordés:

- AED
- Contrats aidés

1- AED

- Fin du recrutement des Mi-Se en 2002: disparition des derniers Mi-Se à la rentrée 2009

Les Mi-Se vont-ils/elles systématiquement être remplacés par de nouveaux AED?

Le rectorat répond que la répartition des postes se fait chaque année pour chaque établissement selon les besoins académiques globaux : pas de garantie pour le remplacement des postes de mi-se par de nouveaux aed !!!

Apparemment, le nombre de postes d'AED serait en constante augmentation dans l'académie, y compris le nombre de temps plein !!!???

Evidemment pas de chiffres précis et vérifiables...

- AED remplacés par des EVS en CAE ou cav: le rectorat rappelle que ce sont des financements différents et donc qu'il ne faut pas tout confondre ! Nous expliquons que dans les faits ces personnels font le même boulot et qu'il arrive dans certains établissements que des aed soit remplacés par des EVS en cae. Le rectorat répond qu'ils ne remplacent pas mais qu'ils confortent une équipe...

- Le passage du statut Mi-Se à celui d'AED a apporté beaucoup plus de souplesse pour le bon fonctionnement du service public d'éducation: là dessus on est d'accord !

Plus de souplesse pour plus de précarité et des conditions de travail plus dures pour les personnels.

Le rectorat nous répond que c'est un décret national sur lequel il n'a aucun pouvoir et que lorsque l'on signe un contrat on sait à quoi s'en tenir !!! Mais il fait remonter...

- Heures de formation: le rectorat va enfin rappeler aux chefs d'établissement par circulaire le droit au crédit formation pour AED étudiants-es et leur droit de participer à l'accompagnement éducatif (normalement la semaine prochaine, à suivre).

Possibilité pour AED de faire une VAE pour concours de recrutement (à suivre)

- Remplacement des personnels précaires en congés maternité et maladie longue durée:

- pour les perso en contrats aidés, la législation sociale française s'applique normalement

- pour les AED, pas de moyens supplémentaires en postes mais en personnes: pas de remplacement automatique pour AED en congés longue durée, au cas par cas selon la situation de l'établissement.

- Pressions sur les personnels précaires mobilisés dans leur établissement: le rectorat est très étonné car ils n'ont reçu aucune plainte d'AED malgré leurs contacts réguliers avec nous. Il nous rappelle que lorsqu'on est dans l'opposition systématique, il faut s'attendre à recevoir des pressions !!!

2- Contrats aidés

- Réaffirmation du temps de travail effectif pour cae et cav dans l'académie: 20h par semaine pour les cae et 26h pour les cav maximum.

Le rectorat s'engage à en informer les chefs d'établissements de façon officielle la semaine prochaine (à suivre).

- Renouvellement des personnels en cav de + 50 ans et ceux/celles ayant eu 50 ans pendant la durée de leur contrat: quel engagement du rectorat ? Aucun, il n'était pas au courant de cette possibilité, ça concerne pôle emploi ! Il va y réfléchir...

- Présence d'un-e représentant-e du rectorat lors de l'audience prévue le 3 juin à la direction régionale du travail et de pôle emploi au sujet du renouvellement de ces personnels : il faut envoyer une demande écrite à l'attention du recteur...

Prochain rassemblement du réseau le mercredi 3 juin à 15h30 devant la Direction Régionale du Travail et de Pôle Emploi, 70 rue Saint-Sauveur...